

PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

RAPPORT DE MISSION

AGEN, le 17 DECEMBRE 1940.

Le Contrôleur Général du Service des Réfugiés
à Monsieur le Préfet du LOT-et-GARONNE

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la réception à VILLENEUVE-sur-LOT et de la répartition dans différentes communes de votre département, du train d'expulsés de Mulhouse, arrivé à AGEN dans la nuit du 15 au 16 DECEMBRE.

Le train est arrivé à VILLENEUVE à 11 H. 30.

Un buffet dirigé par les dames de la Croix-Rouge était préparé. Tous les expulsés ont été immédiatement ravitaillés. Aussitôt après nous avons commencé à les diriger sur les communes d'accueil.

La répartition est la suivante :

*Les chiffres sont
indicatifs —*

CASTILLONNES	44	—	36
CANCON	42	—	43
CASSENEUIL	40	—	47
CASTELNAUD	44	—	46
MONFLANQUIN	88	—	92
MONCLAR	46	—	47
TOMBEBOEUF	43	—	45
LE TEMPLE	74	—	73
ST-ANTOINE	70	—	38
SEMBAS	38	—	44
VILLEREAL	28	—	20
SAUVETERRE-la-LEMANCE	20	—	28
ST-SYLVESTRE-sur-LOT	26	—	22
TRENTELS	22	—	43
TOURNON	42	—	33
ST-EUTROPE-de-BORN	23	—	34
PENNE-d'AGENAIS	24	—	117
PUJOLS	37	—	204
VILLENEUVE-sur-LOT	149		
CAMP DE STE-LIVRADE	224		
TOTAL	1124		

Nous nous sommes efforcés de placer ces expulsés dans des localités susceptibles de leur offrir des commodités de logement et de ravitaillement, c'est-à-dire des chefs-lieux de cantons ou des communes assez importantes et proches de ces derniers.

Les expulsés dirigés sur le camp de Ste-Livrade l'ont

./.

été sur leur demande. Il s'agit uniquement d'anciens combattants, engagés volontaires de 1914/1918, et de leur famille.

Ils tenaient à rester groupés. Nous n'avons pas cru devoir leur refuser ce qu'ils considèrent comme une faveur méritée. Aucune commune ne nous permettait de les laisser ensemble en raison de leur nombre. Ce nombre, d'ailleurs, ne représentant qu'environ le dixième de la capacité du camp, nous laisse donc encore de grandes possibilités d'hébergement.

Le Contrôleur Général du
Service des Réfugiés :

H. H. H.